

## ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1) *Les professeurs doivent satisfaire au maximum à leurs obligations, notamment pour l'éducation des différentes disciplines, dans l'esprit des arts martiaux.*
- 2) *Ils doivent se faire respecter sur le tapis mais également respecter tout membre de l'association ou adhérent.  
Ils doivent préparer les adhérents en vue des compétitions, afin d'améliorer l'image du club, et les accompagner aux différentes compétitions ou stages.*
- 3) *Chaque professeur doit veiller au respect des horaires, afin de ne pas retarder le déroulement du cours suivant.*
- 4) *Chaque professeur doit veiller au respect du matériel et des locaux. Le dernier sur les lieux vérifie la fermeture des casiers à matériel, des vasistas, des lumières et des portes.*
- 5) *Si une discipline n'apporte pas son aide dans les diverses manifestations, elle ne pourra pas prétendre à bénéficier du produit de ces manifestations.*
- 6) *Les adhérents sont acceptés au club à partir de :  
4 ans pour les babies arts martiaux.  
6 ans pour le judo et ju jitsu  
8 ans pour l'aïkido.  
9 ans pour le karaté uechi ryu. Une dérogation peut être accordée par le professeur pour les 8 ans.  
6 ans pour le karaté contact.  
14 ans pour la self défense féminine.  
16 ans pour toutes les autres disciplines actuellement pratiquées au J.S.C. Arts Martiaux.*
- 7) *Les adhérents doivent fournir à chaque inscription soit un certificat médical soit l'attestation questionnaire de santé remplie si le certificat fourni a moins de trois ans. Il est préférable que les judokas fournissent un certificat « apte à la pratique du judo y compris en compétition » chaque année. Toute discipline relevant de la FFKDA requière un certificat médical.*
- 8) *Les cotisations sont payables au début de chaque année sportive. Tout retard apporté au paiement des cotisations pourra être sanctionné d'une interdiction d'assister aux cours.*
- 9) *Un échelonnement du paiement peut être accordé par le bureau. Cependant, tous les chèques sont donnés à l'inscription. Ils seront encaissés progressivement*
- 10) *Aucun remboursement ne sera effectué hormis blessure ou maladie grave entraînant l'incapacité à pratiquer l'art martial choisi, et ce sur certificat médical.*
- 11) *Tout dossier incomplet sera refusé, cela dans le but de fluidifier les démarches des bénévoles du bureau et pour éviter toute erreur ou perte.*
- 12) *Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.*
- 13) *De même, toute présence animale est interdite.*

14) *Les pratiquants devront avoir les ongles des pieds et des mains propres et coupés ras, leur corps et particulièrement leurs pieds propres. L'emploi de zooris ou sandales est obligatoire pour se déplacer à l'intérieur du dojo.*

15) *Les kimonos doivent être propres.*

16) *Il est recommandé aux adhérents, particulièrement aux enfants, de faire attention à leurs affaires, de laisser chez eux montres, bracelets ou tout autre objet de valeur QUI SONT INTERDITS SUR LES TATAMIS. Le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. Cela dit, pensez tout de même à demander au bureau si tout objet oublié s'y trouve. ( Chaque année, nous avons une collection de gourdes, bijoux et habits en tout genre non réclamés...)*

17) *La PONCTUALITE est de rigueur ; les retardataires gênant considérablement le cours. Les parents accompagnant leur enfant veillent à ce que le professeur soit présent avant de repartir. Ils récupèrent leur enfant à l'heure, le professeur ayant d'autres obligations après son cours !*

18) *Aucun accompagnateur ne peut rester à l'intérieur du dojo pendant le cours, cela par respect du professeur et des adhérents, de leur concentration. Les sportifs sont priés d'attendre l'heure de leur cours pour pénétrer dans le dojo, pour les même raisons ! Les bavardages deviennent vite nuisibles !*

19) *Une GRANDE DISCIPLINE est exigée sur les tatamis et tout chahut, bavardage, dispute ou manque de respect envers le professeur ou tout membre du club se verront sanctionnés par une suspension de cours.*

20) *Il est recommandé aux adhérents de bien vouloir prendre note des INFORMATIONS DIVERSES AFFICHEES SUR LES TABLEAUX.*

21) *Pour la bonne marche du club, il est vivement recommandé aux responsables de chaque discipline de veiller à ce que chaque membre du club se conforme rigoureusement à ces recommandations.*

*Tout manquement sera examiné par le comité directeur qui, après explication préalable avec l'intéressé, pourra exclure du club l'un des membres, ou dissoudre la discipline incriminée, après consultation à l'assemblée générale.*